

# COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

28 novembre 2016, région Guadeloupe Hémicycle

REUNION TECHNIQUE FEADER

# COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

28 novembre 2016

CLOTURE DU PDR GUADELOUPE 2007-2013

<b>PDRG 2007-2013</b>	<b>Montant programmé (a)</b>	<b>Montant engagé (b)</b>	<b>% (b/a)</b>	<b>Montant payé (c)</b>	<b>% (c/a)</b>	<b>Nombre de dossiers</b>	<b>%</b>
<b>Axe 1 : AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DU SECTEUR AGRICOLE ET FORESTIER</b>	101 582 268 €	103 063 501 €	101%	98 236 025 €	97%	3 656	28,4%
<b>Axe 2 : AMELIORATION DE L' ENVIRONNEMENT ET DE L' ESPACE RURAL</b>	22 800 732 €	17 454 333 €	77%	15 465 460 €	68%	8 752	68,0%
<b>Axe 3 : AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE EN MILIEU RURAL</b>	9 737 400 €	9 426 911 €	97%	8 258 660 €	85%	129	1,0%
<b>Axe 4 : PROGRAMME LEADER</b>	7 000 000 €	9 451 701 €	135%	6 570 128 €	94%	322	2,5%
<b>Axe 5 : ASSISTANCE TECHNIQUE</b>	2 027 600 €	2 045 159 €	101%	1 920 907 €	95%	17	0,1%
<b>Total</b>	<b>143 148 000 €</b>	<b>141 441 605 €</b>	<b>99%</b>	<b>130 451 181 €</b>	<b>91%</b>	<b>12 876</b>	<b>100,0%</b>

# COMITÉ DE SUIVI DES FONDS EUROPÉENS EN GUADELOUPE

28 novembre 2016

PO FEADER 2007-2013



# **Sommaire**

- 1. Bilan global de la programmation 2007-2013**
- 2. Bilan par axe**
- 3. Focus St-Martin**
- 4. Conclusion**

# 1. Bilan global de la programmation 2007-2013



# Bilan global au 31 décembre 2015

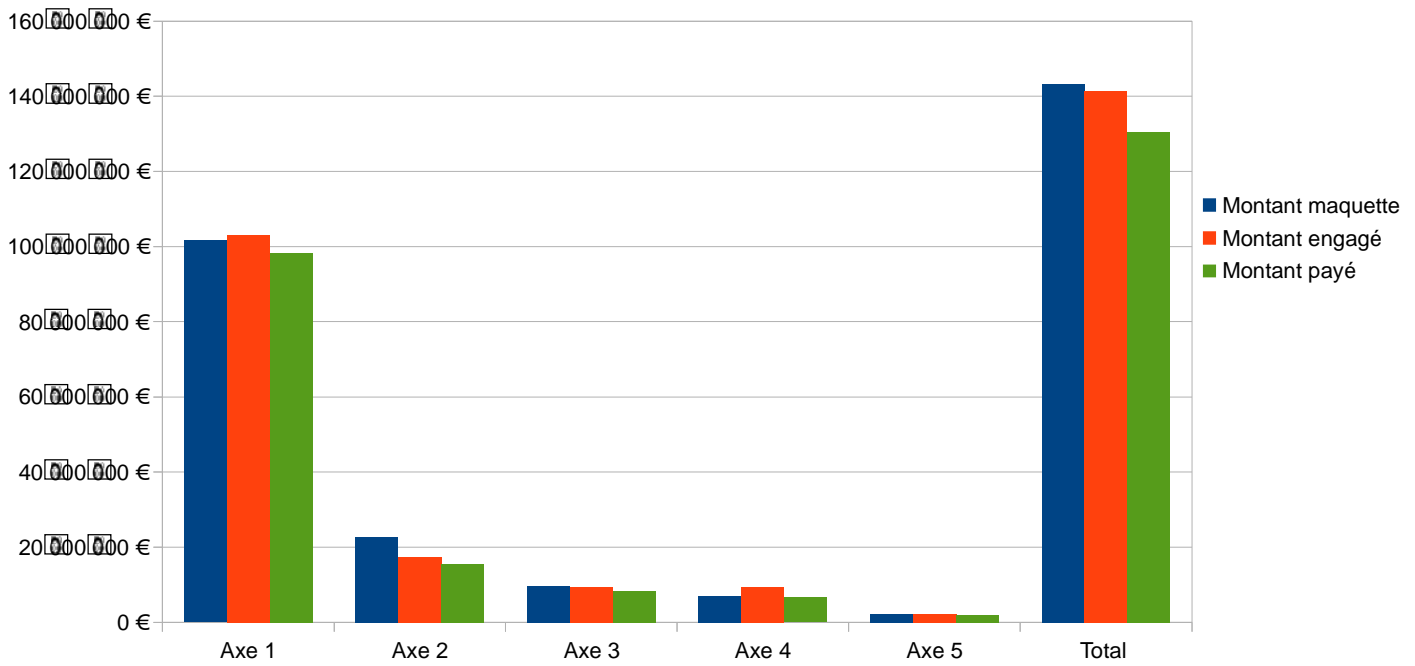
(programmation / engagement / paiement FEADER)

Source Val'OSIRIS

	Maquette V5 (€)	Engagé (€)	Maquette/engagé %	Payé (€)	Payé/maquette %	Payé/engagé %
Axe 1	101 582 268	103 063 501	101	98 236 025	97	95
Axe 2	22 800 732	17 454 333	77	15 465 460	68	89
Axe 3	9 737 400	9 426 911	97	8 258 660	85	88
Axe 4	7 000 000	9 451 701	135	6 570 128	94	70
Axe 5	2 027 600	2 045 159	101	1 920 907	95	94
<b>Total</b>	<b>143 148 000</b>	<b>141 441 605</b>	<b>99</b>	<b>130 451 180</b>	<b>91</b>	<b>92</b>

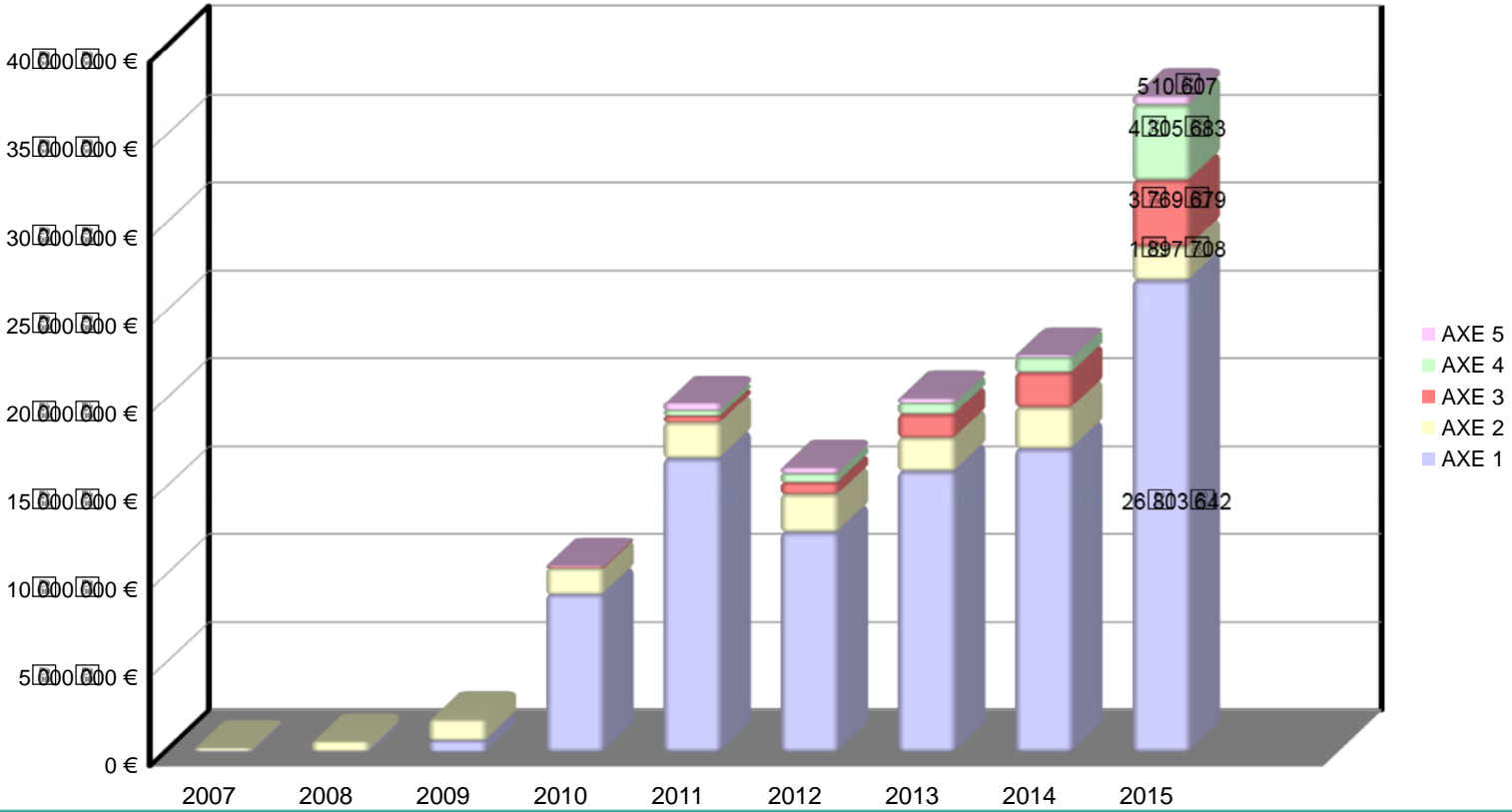
## PDRG - Etat d'avancement financier

Situation au 31 décembre 2015





# PAIEMENT FEADER PAR AXE ET PAR ANNÉE (€)



## 2. Bilan par axe



## AXE 1 Compétitivité des secteurs agricoles et forestiers

- 71 % de l'enveloppe totale du programme et 75 % des montants engagés
- 3 656 dossiers sur l'ensemble de la période, dont 3 072 pour la mesure 121
- Les mesures 126 et 131 n'ont pas été activées (aucun dossier)

Mesures ayant mobilisé le plus de fonds FEADER

Mesure	FEADER payé (€)	Nb. dossiers financés	% des crédits FEADER par filière			
			Banane	Canne	Fruits & légumes	Elevage
121 Modernisation des exploitations	22 631 039	3 053	Banane	Canne	Fruits & légumes	Elevage
			36 % (1/3 des dossiers)	19 % (2/3 des dossiers)	18 %	27 %
123 Accroissement VA des produits agricoles et sylvicoles	30 042 273	45	Banane	Canne	Fruits & légumes	Elevage
			/	38 %	15%	47 %

## AXE 2 Amélioration de l'environnement et de l'espace rural

- 16 % de l'enveloppe totale du programme et 12 % des montants engagés
- 8772 dossiers, dont 7376 pour les mesures 211-212 (ICHN)
- Mesure 221 Aide au premiers boisements de terres agricoles non activée (aucun dossier)

Mesures ayant mobilisé le plus de fonds FEADER

Mesure	FEADER payé (€)	Nb. dossiers financés	Superficie touchée par la mesure (ha)	Nombre d'exploitations bénéficiaires
211-212 ICHN	5 584 688	7 376	Zone montagne : 660	Zone montagne : 131
			Zone défavorisée : 11 636	Zone défavorisée : 2 033
214 MAE	8 070 662	1 361	4 450	788

## AXE 3 Amélioration de la qualité de vie en milieu rural

- 6 % de l'enveloppe totale du programme et 6 % des montants payés
- 129 dossiers

Mesures ayant mobilisé le plus de fonds FEADER

Mesure	FEADER (€)	Nb. dossiers financés	Commentaires
311 Diversification vers des activités non agricoles	3 122 617	26	Très sollicitée : abondement de crédits depuis la mesure 341 en v.5, doublant presque le montant FEADER
321 Service de base pour la population et l'économie rurale	1 749 894	18	Dont un dossier représentant à lui seul 1 176 552€ de FEADER (« Aménagement numérique des zones blanches rurales »)

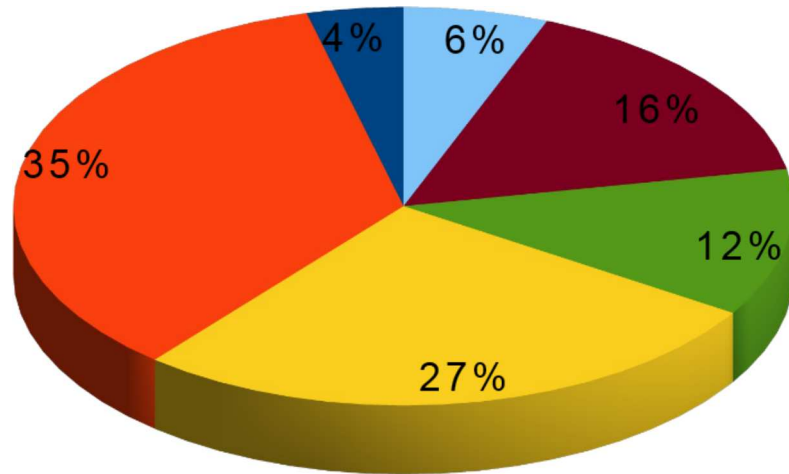
## AXE 4 LEADER

- 6 GAL couvrant 60 % de la superficie de la Guadeloupe
- 5 % de l'enveloppe totale du programme et 5 % des montants payés
- La mesure 413 est la seule activée avec 322 dossiers

Mesure	FEADER payé (€)	Nombre de projets financés	Commentaires
413 Mise en œuvre des stratégies locales de développement	4 714 164	231 dont 93 micro-entreprises aidées	Les opérations « Création et développement de micro-entreprises » et « Activités touristiques » ont le mieux fonctionné

## LEADER

### Répartition des opérations de la mesure 413 en % des montants FEADER payés



- 413-311 Diversification vers des activités non agricoles
- 413-312 Création et développement de micro-entreprises
- 413-313 Promotion des activités touristiques
- 413-321 Services de base pour l'économie et la population rurale
- 413-323 Conservation du patrimoine rural
- 413-331 Formation et information

## 3. Focus St-Martin



## Projets financés à St-Martin

Source : Val'OSIRIS

Intitulé	Objectif de l'opération	Montant FEADER (€)
Audit de l'élevage	État des lieux pour aboutir à des pistes pour le développement de l'élevage	8 680
Participation au sommet de l'élevage à Clermont-Ferrand	Visite technique pour découvrir le fonctionnement et les nouveautés en matière d'élevage	8 624
Recours à un chef de projet agricole pour le développement de l'élevage	Développement technique avec lancement de l'abattoir et des primes à l'abattage et animales, montage de dossiers éleveurs et procédures (rédaction de l'agrément « plan de maîtrise sanitaire »)	51 450

# Je vous remercie pour votre attention



# COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

28 novembre 2016

PDR GUADELOUPE 2014-2020

# Etat d'avancement de la mise en œuvre du PDR Guadeloupe 2014-2020

Comité de suivi du 28 novembre 2016

Comité de suivi 28 novembre 2016

# POINT SUR LA PROGRAMMATION DES DOSSIERS

# Programme de développement rural 2014-2020 (FEADER)

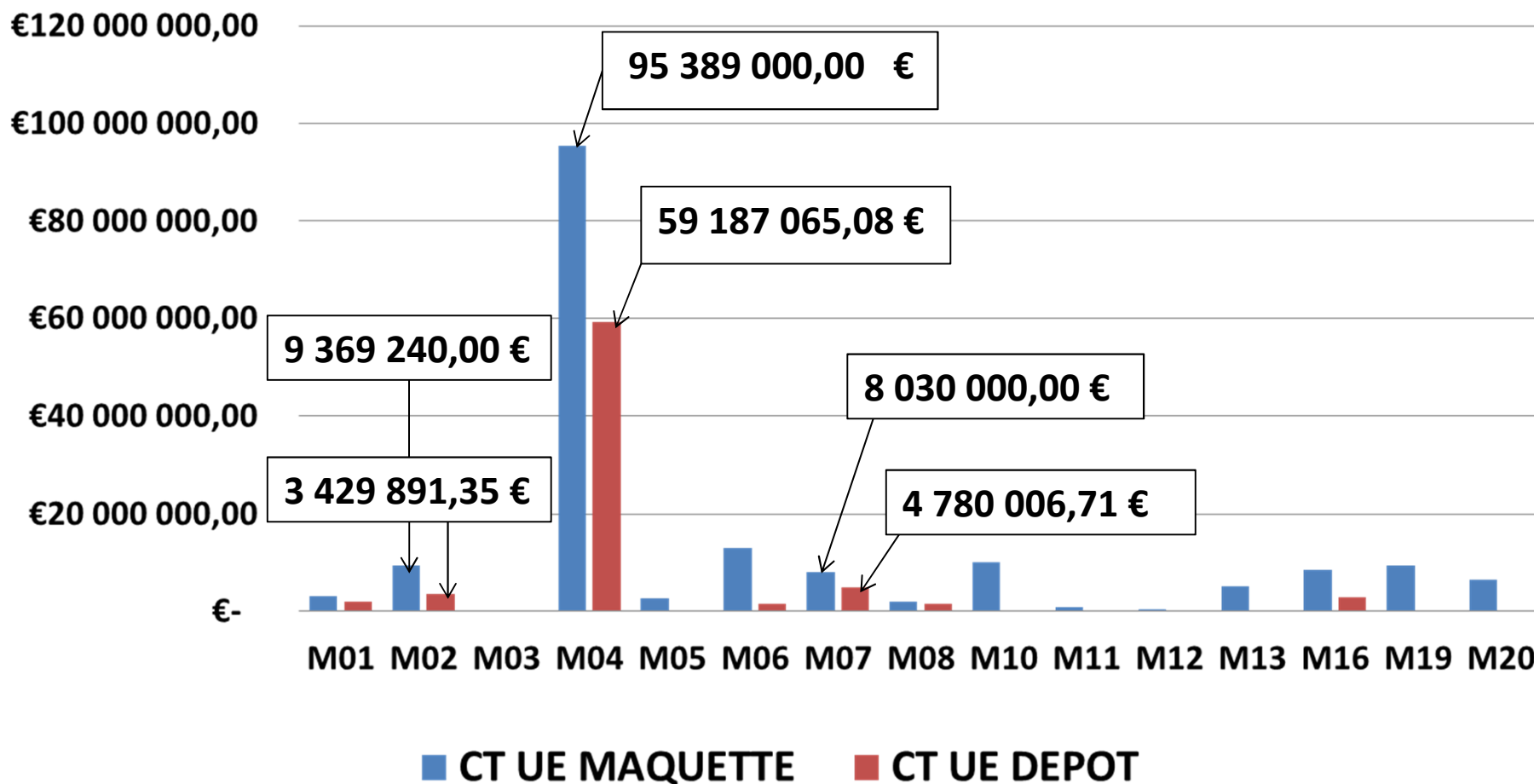
- Un programme (PDRG 2014-2020) validé par le Conseil régional le 17/11/2015
- Une structuration en 15 mesures (soit 46 sous-mesures)
- Une enveloppe financière globale de plus de 255 M€, dont près de 174 M€ de FEADER

# Avancement du programme

- Une programmation débutée à compter de 2014
- Une programmation globale FEADER estimée à 31 327 111,43 €, soit un taux de programmation d'environ 18 %

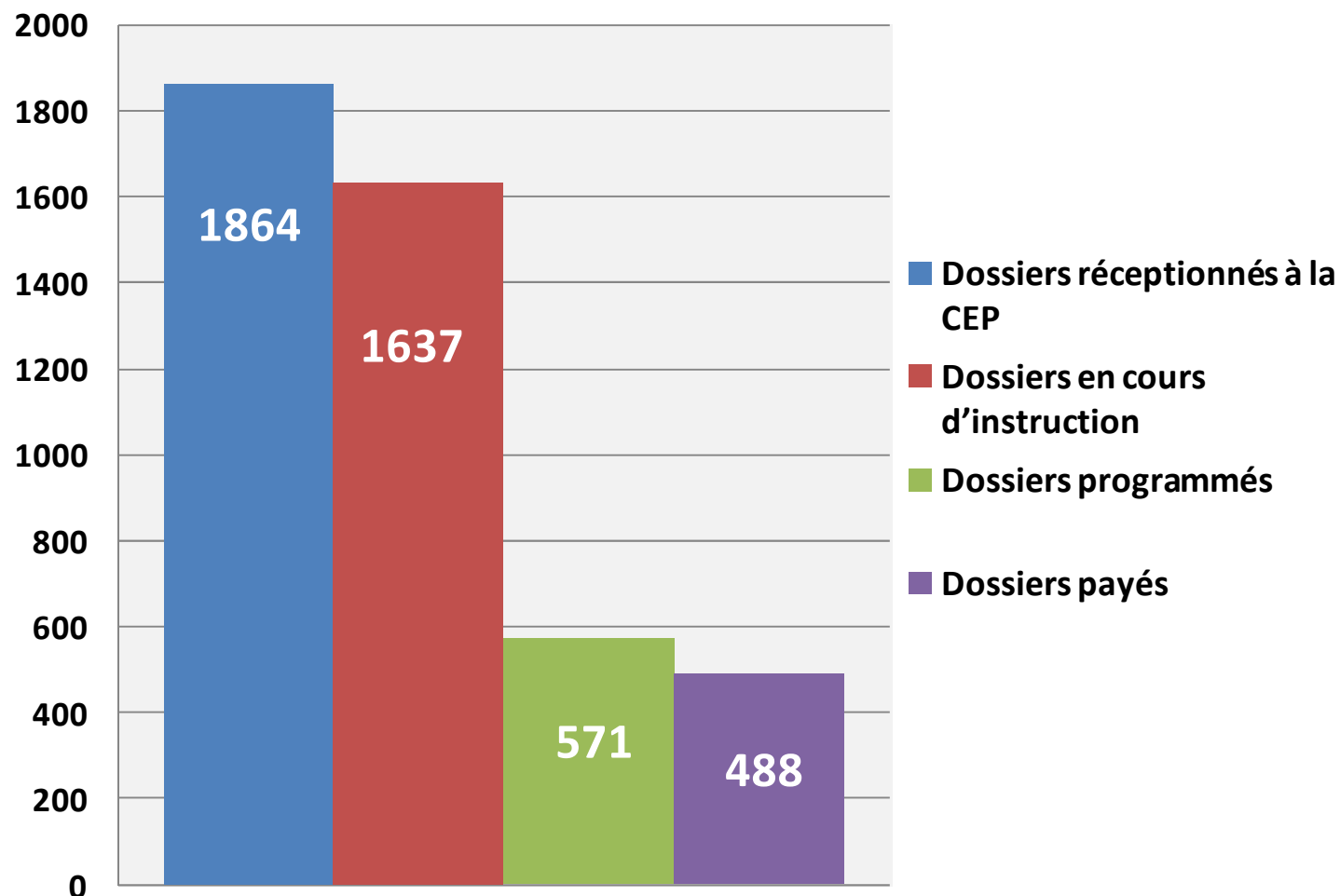
*☞ A noter que les montants présentés postérieurement seront soumis à variation dans le cadre de l'instruction*

# ...Avancement indicatif du programme par mesures (dépôt UE)





# Profil de programmation 2014-2020



# Détail du profil de programmation

Dossiers programmés (agrément initial)	571
▪ Replantation cannière 2014	➤ 540
▪ Jeunes agriculteurs	➤ 2
▪ Assistance technique	➤ 1
▪ Démonstration et information	➤ 27
▪ Gestion de l'eau d'irrigation - Volet 2	➤ 1

Dossiers ayant fait l'objet d'une modification de PDF	542
---	-----

Dossier déprogrammé	1
---------------------	---

# Etat des paiements

A ce jour, 488 dossiers ont été payés :

Mesures / Sous-mesures / Types d'opération	Nombre de dossiers engagés	Nombre de dossiers payés	Montant paiement total	Montant paiement FEADER	Montant paiement national
Sous-mesure 1.2	27	22	1 478 123,78	1 317 397,38	160 726,40
TO 4.1.3	540	466	1 966 310,78	1 671 362,02	294 948,76
TO 4.3.1	1	0	-	-	-
Sous-mesure 6.1	2	0	-	-	-
Sous-mesure 20.1	1	0	-	-	-
<b>Total</b>	<b>571</b>	<b>488</b>	<b>3 444 434,56</b>	<b>2 988 759,40</b>	<b>455 675,10</b>

## En définitive, cette analyse du programme nous amènes aux conclusions suivantes :

- Une programmation globale encore « timide » qui nécessite d'être accélérée

Des éléments encourageants toutefois :

- Un partenariat engagé (Région-Département-Etat)
- Une augmentation constante du nombre de porteurs de projets privés/publics depuis 2015
- Une instrumentation qui permet aujourd'hui d'instruire et d'engager 95 % des dossiers reçus
- Des paiements FEADER opérés à hauteur de

2 988 759,40 €

Comité de suivi 28 novembre 2016

# INSTRUMENTATION

# Sommaire

- I. Le contexte réglementaire
- II. Les outils OSIRIS
- III. Les notes de procédures

## Contexte réglementaire — article 66 du règ (UE) n° 1305/2013

L'Autorité de Gestion est responsable de la gestion et de la mise en œuvre efficaces, effectives et correctes du programme, ...en particulier :

1 – « ..., de veiller à ce qu'il existe un système d'enregistrement électronique sécurisé permettant de conserver, de gérer et de fournir les informations statistiques sur le programme et sa mise en œuvre, ... »

➔ **OUTILS OSIRIS**



2 – « ..., de garantir que l'organisme payeur reçoive toutes les informations nécessaires, notamment sur les procédures appliquées et les contrôles réalisés en rapport avec les opérations sélectionnées, ... »

➔ **PROCÉDURES**

# L'INSTRUMENTATION OSIRIS





# L'instrumentation Osiris

L'outil Osiris permet la saisie, l'instruction et le paiement des dossiers.

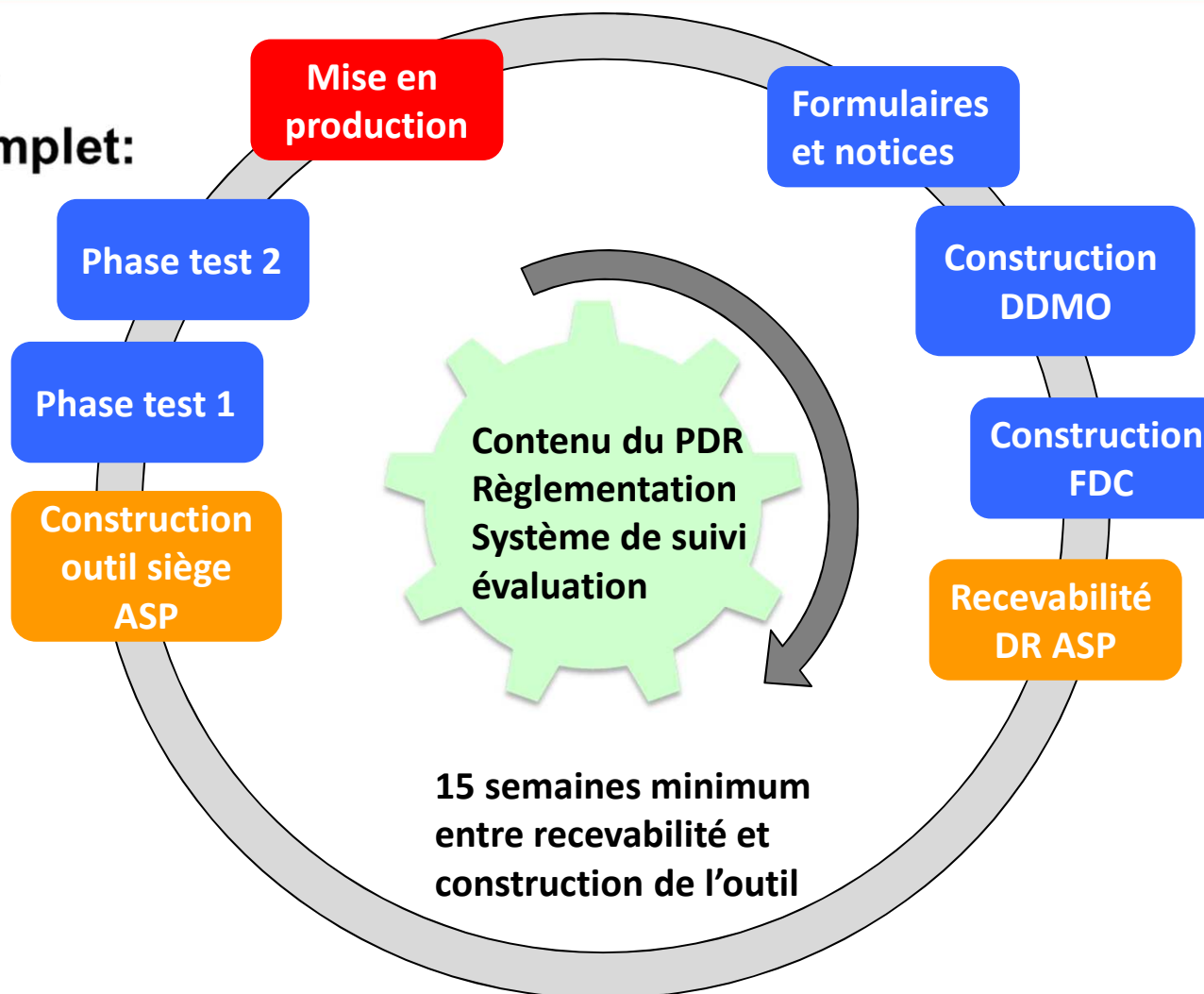
Un outil OSIRIS doit être créé par type d'opération, au nombre de 43 dans le PDRG Sm (y compris l'assistance technique).

Pour chaque outil, l'AG fournit à l'ASP :

- Un DDMO (descriptif détaillé de mise en œuvre), fichier excel servant au paramétrage de chaque écran de l'outil
- Les fiches de calcul pour l'instruction et la réalisation - FDC
- Le formulaire de demande d'aide et sa notice
- Le formulaire de demande de paiement et sa notice
- Un modèle de convention juridique
- Un modèle de CR pour la visite sur place, le cas échéant

## Construction d'un outil complet:

25 semaines



15 semaines minimum  
entre recevabilité et  
construction de l'outil

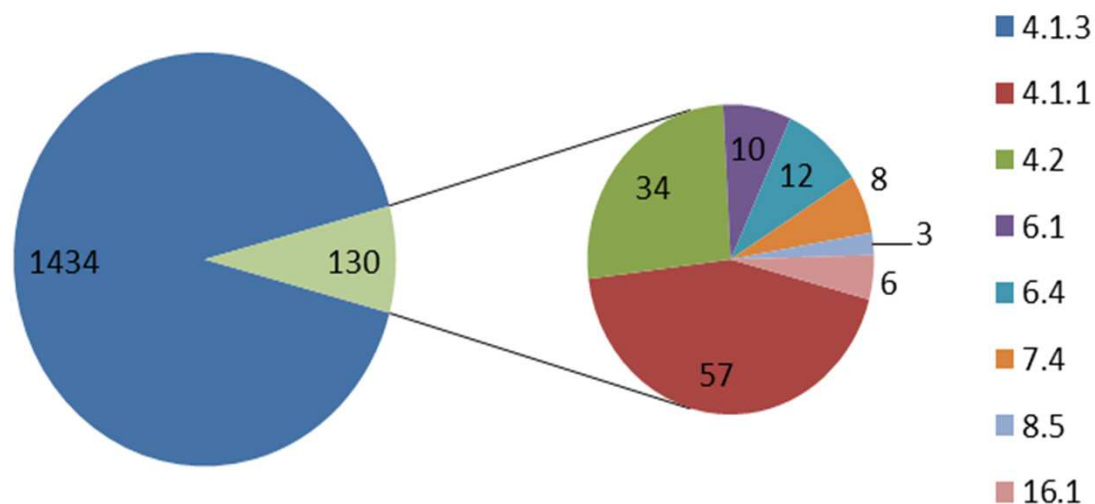
## Les outils disponibles

**12 outils complets construits  
mais uniquement un en  
production à ce jour**

**10 outils simplifiées en  
production (permettant  
l'engagement)**

**Plus de 95 % des demandes  
reçues à ce jour peuvent être  
instruites avec un  
engagement comptable et  
juridique**

**Des demandes se concentrant sur des TO  
d'investissement, installation et coopération**



# LES PROCEDURES

# Les procédures

Un diagramme des flux co-construit avec les services instructeurs, la CEP et l'ASP

6 notes de procédures transmises aux services instructeurs :

- Caractère raisonnable des coûts
- Régularité fiscale et sociale
- Visite sur place
- Eligibilité géographique
- Coût de rémunération de personnel
- Organismes qualifiés de droit public

Production des rapports d'instruction manuels spécifiques à chaque TO afin de sécuriser la piste d'audit lorsqu'un outil Osiris simplifié est utilisé

## Objectifs poursuivis en 2017

### ➡ Finaliser l'instrumentation

Montée en puissance de la production de DDMO depuis août 2016. Poursuite des travaux au cours du premier semestre 2017 y compris pour le SIGC

### ➡ Sécuriser les procédures et limiter le taux d'erreur

Poursuite et fin des notes de procédures au premier trimestre 2017: traitement des modifications de projet par rapport à la décision juridique, notes spécifiques LEADER, ...

Assistance renforcée des services instructeurs

### ➡ Assurer la publicité du programme

Déploiement d'une communication renforcée, notamment sur les nouveaux dispositifs et le SIGC

---

Comité de suivi 28 novembre 2016

# POINT SUR LES APPELS A PROJET

## Mesure 16 « coopération »

**Sous-mesure 16.1** : « Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du partenariat européen d'innovation (PEI) pour la productivité et le développement durable de l'agriculture »



# Rappel contexte du PEI

Le PEI a pour objectif de créer du lien entre les différents acteurs et d'assurer la visibilité réciproque des actions engagées concernant l'innovation.

Le partenariat européen d'innovation (PEI) vise à :

- mobiliser les acteurs européens, nationaux et régionaux, publics et privés, tout au long de la chaîne de la recherche et de l'innovation pour accompagner l'agriculture dans son évolution vers la triple performance (économique, environnementale et sociétale),

- favoriser la recherche, le développement et l'innovation en tenant compte directement des attentes des agriculteurs et en encourageant leur participation dans les processus de recherche, d'innovation et d'acquisition de compétences.

Les opérations concernées visent à soutenir la mise en œuvre, l'animation et la promotion des projets de RDI (recherche, développement innovation) par les groupes opérationnels (GO) du PEI. Ils doivent permettre la mise en place d'une réponse collective et coordonnée des partenaires de la RDI (recherche, développement innovation) aux besoins exprimés localement, pour rendre mobilisables

# Objectif

- Mobiliser les acteurs de la recherche, du développement et de la formation sur des actions de recherche appliquée et d'innovation

# Déroulement de l'AAP

Le lancement de l'appel à projet a eu lieu le 2 mars 2016

La date limite des dépôts des dossiers était fixée au 9 mai 2016

21 dossiers ont été déposés

Le comité de sélection s'est réuni le :

Le 25 juin 2016

le 5 juillet 2016

le 26 juillet 2016 le Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA) s'est réuni pour émettre un avis.

le 29 septembre 2016

Sur 21 projets 19 ont fait l'objet d'analyse

14 projets ont été retenus qui couvrent les domaines suivants :

- le domaine végétal
- le domaine animal
- le domaine transversal

## Portage administratif et financier des projets

13 groupes de partenaires ont souhaité solliciter un préfinancement et donc devront contractualiser ou conventionner avec l'établissement que choisira par le Conseil Régional comme étant en capacité:

- à recevoir et reverser les financements et avances FEADER,
- à mettre en place l'ingénierie financière nécessaire et à gérer administrativement le projet.

Cet établissement :

- sera le destinataire unique des subventions dédiées au groupe opérationnel du PEI créé pour mener à bien le projet concerné,
- sera l'intermédiaire unique entre l'autorité de gestion, l'Etat et les partenaires faisant partie du groupe opérationnel du PEI,
- assurera la consolidation administrative, financière et contractuelle des projets sélectionnés.

Il devra assurer les tâches suivantes :

- la préparation annualisée des budgets,
- l'appui administratif aux partenaires des projets,
- le suivi administratif et financier des projets,
- la mise en place des financements des projets selon des modalités communes à chaque partenaire qui feront l'objet de conventions bipartites suite à la sélection des projets retenus,
- l'élaboration des rapports financiers semestriels.

Un groupe de partenaires ne souhaite pas de préfinancements :

Le groupe de partenaires désignera en son sein un établissement qui sera:

- le destinataire unique des subventions dédiées au groupe opérationnel du PEI créé pour mener à bien les projets concernés,
- l'intermédiaire unique entre l'autorité de gestion, l'Etat et les partenaires faisant partie du groupe opérationnel du PEI.

Il assurera la consolidation administrative, financière et contractuelle des futurs projets sélectionnés.

Il aura à assurer les mêmes tâches que si il demandait un préfinancement.

# Mise en œuvre

Les dossiers sont en cours d'instruction avec  
comme objectif de les présenter au CRUP,  
du 14 décembre 2016



# Appels à projets LEADER

# Modification du PDRG 2014-2020

Comité de suivi du 28 novembre 2016

# Sommaire

- I. Contexte
- II. Déroulé des modifications proposées

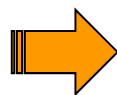
## Contexte

Le programme PDRG Sm a été approuvé le 17 novembre 2015

Un repérage des modifications à apporter à court terme a été effectué

Afin d'introduire une modification, plusieurs critères ont été retenus

Réunion AG/partenaires tenue le 21/10/2016



**Justification et argumentaire construits et suffisants**



**Adéquation avec la stratégie du programme et la logique des TO**

**Caractère vérifiable et contrôlable de la modification**



**Effets notables pour les bénéficiaires, le territoire**

# Déroulé des modifications proposées



Type d'opération concerné	Modification type texte	Modification montant et taux d'aide	Modification bénéficiaires	Présentation modification
Mesure 1 – TO 1.2.1	Un domaine d'intervention a été rajouté	/	Ajout « propriétaire de terres agricoles »	SI DAAF
Mesure 3	AOC pour les spiritueux supprimé	/	/	AG

Type d'opération concerné	Modification type texte	Modification montant et taux d'aide	Modification bénéficiaires	Présentation modification
Mesure 4	Plafond d'aide publique pluri-dossiers précisé pour les petites exploitations	/	/	AG
Mesure 4	/	/	« Groupement d'agriculteur agissant pour le compte d'un agriculteur » supprimé	AG
Mesure 4 – TO 4.1.2	Ligne de partage entre le TO 4.1.2 et 4.2.1 précisée Principe de sélection sur le caractère collectif rajouté	Plafond d'aide augmenté pour les projets collectifs	/	SI DAPDR

Type d'opération concerné	Modification type texte	Modification montant et taux d'aide	Modification bénéficiaires	Présentation modification
Mesure 4 – TO 4.1.3	Condition d'admissibilité précisée sur l'origine des plants en canne à sucre	/	Suppression « groupements d'agriculteurs »	SI DAAF
Mesure 4 – TO 4.2.1	Ajout « contributions en nature » dans les dépenses éligibles	/	/	AG
Mesure 4 – TO 4.3.1	Suppression d'un principe de sélection	/	/	SI DAAF



Type d'opération concerné	Modification type texte	Modification montant et taux d'aide	Modification bénéficiaires	Présentation modification
Mesure 4 – TO 4.3.2	/	100 % pour les établissements publics si hors champ concurrentiel Plafond de 500 000 € pour les bénéficiaires autres qu'agriculteurs et exploitants forestiers	Ajout « établissement public »	AG
Mesure 6 – TO 6.3.1	Modifications des engagements sur le régime fiscal et les obligations d'enregistrement des opérations	/	/	AG

Type d'opération concerné	Modification type texte	Modification montant et taux d'aide	Modification bénéficiaires	Présentation modification
Mesure 6 et 7	Condition d'admissibilité précisée sur son application (au moment de la demande d'aide)	/	/	AG
Mesure 10 – TO 10.1.3	Suppression de la condition d'admissibilité : « Avoir au moins 2 naissances par femelle engagée »	/	/	SI DAAF
Mesure 13 – TO 13.2.1	/	Montant de base pour maraichage, vivres, .. modifié à 250 € par respect du plafond en annexe II du reg 1305/2013	/	AG

# Critères de sélection du programme

Comité de suivi du 28 novembre 2016

# TEMPS D'ÉCHANGE



# Question diverses

Comité de suivi du 28 novembre 2016